

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2022

MESURES D'URGENCE RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL
EN VUE DU PLEIN EMPLOI - (N° 219)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS209

présenté par

Mme Sebaihi, Mme Garin, Mme Chatelain, M. Bayou, Mme Belluco, M. Iordanoff, M. Lucas,
Mme Pasquini, Mme Pochon, Mme Sas et M. Taché

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} juin 2023, un rapport relatif à l'accessibilité du dispositif de validation des acquis de l'expérience aux personnes bénévoles.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à éclairer l'accessibilité des personnes bénévoles au dispositif de validation des acquis de l'expérience. Si le bénévolat entre dans le dispositif de validation des acquis de l'expérience, dans les faits l'accès à l'information, l'encadrement et le suivi des demandes est lacunaire. Par ailleurs l'accès aux VAE des personnes bénévoles est mal documenté, par rapport aux VAE ayant abouti en faveur de sportifs de haut niveau ou à conséquemment à la valorisation d'une expérience professionnelle.